

C'était il y a 4 ans, le 15 décembre 2005

Sous le bâillon, le gouvernement décrétait les conditions de travail des employé-es de l'État.

- ⊙ Décrié par les syndicats, ce décret (loi 43) imposait nos conditions de travail et suspendait notre droit de grève, allant même jusqu'à prévoir des sanctions exemplaires.
- ⊙ Qualifiant ces sanctions d'excessives, le *Bureau international du travail*, instance relevant de l'ONU, a dénoncé la loi 43 et conclu à la violation de l'exercice du droit de grève.
- ⊙ Préserver la qualité et l'accessibilité de l'éducation et des autres services publics est plus que jamais une nécessité en cette période d'incertitude économique où la pauvreté gagne du terrain.
- ⊙ De meilleures conditions de travail, **tout le monde y gagne.**

Imposer à nouveau un décret serait inadmissible.

DES DÉCRETS, PLUS JAMAIS!



Joyeuse période des fêtes.